

rap7

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE

**RAPPORT DU CAMEROUN
SUR LA DECENNIE INTERNATIONALE DE LA
PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES
"IDNDR"**

1°- Introduction

*La Décennie Internationale de la Prévention des catastrophes Naturelles (1990-2000) en abrégé DIPC� a été proclamée en 1989 par l'Assemblée Générale de l'ONU en vue d'atténuer en particulier dans le pays en développement, grâce à une action concertée au niveau international, les pertes en vies humaines, les dégâts matériels et les bouleversements économiques provoqués par les catastrophes naturelles telles que les séismes, les tempêtes, les éruptions volcaniques, les incendies, les infestations acridiennes, la sécheresse, la désertification et autres fléaux d'origine naturelle.

La conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles qui a eu lieu du 23 au 27 Mai 1994 à Yokohama au Japon, à laquelle le Cameroun a participé aux travaux, est un bilan à mi-parcours de la décennie ci-dessus désignée. La conférence avait pour objectif d'une part l'évaluation des réalisations de la DIPC� au niveau national, régional et international, d'autre part l'échange d'informations sur l'exécution des programmes et politiques de la décennie et enfin la formulation d'un programme d'action pour l'avenir donc le degré de réalisation au Cameroun fait l'objet du présent rapport.

La DIPC� revêt, pour les pays en développement comme le Cameroun qui a connu des graves catastrophes émanations gaz toxiques : (Lac-Nyos ; incendie Nsam ; éruption volcanique Mont Cameroun) un intérêt capital. En effet, elle donne au Cameroun qui ne dispose ni des moyens nécessaires ni de la technologie appropriée des possibilités de pouvoir résoudre les problèmes tels que celui du Lac Nyos qui sur le plan International est l'un des projets pilotes de la décennie.

**2°- Réalisation des buts et objectifs de la Décennie
Internationale de la Prévention des Catastrophes naturelles
au Cameroun.**

1- SUR LE PLAN NATIONAL

A) au plan législatif réglementaire et structurel

Le Cameroun dispose d'une législation en matière de protection civile, il s'agit de la loi n° 86/016 du 06 Décembre 1986 portant réorganisation de la Protection civile. La protection civile étant l'ensemble des mesures visant à protéger de manière permanente la population, les biens et l'environnement ; contre les risques majeurs, les calamités de tous genre les catastrophes et leurs effets ; la protection civile comprend la prévention ; l'intervention et la réhabilitation ou reconstruction.

Sur le plan réglementaire : le Cameroun a publié le décret n° 96/05 du 16 mars 1996 fixant la composition et les attributions du conseil national de protection civile ; Présidé par le Secrétaire Général de la Présidence de la République, le conseil regroupe en son sein tous les ministères impliqués dans la gestion des catastrophes. Il est chargé de la mise en oeuvre de la politique générale de la protection civile, en temps normal comme en période de crise, telle que définie par le Président de la République. Ce décret crée également le comité technique permanent organe exécutif du Conseil et prévoit la création des comités techniques provinciaux et départementaux.

Par ailleurs, le décret n° 98/031 du 9 mars 1998 porte organisation des plans d'urgence et des secours en cas de catastrophe ou de risque majeur, il s'agit des instruments d'intervention (plan ORSEC) qui permettent au Gouvernement de réduire les effets de la catastrophe lorsque celle-ci survient.

Sur le plan structurel : la Direction de la Protection Civile créée en 1995 au Ministère de l'Administration Territoriale, est chargée de l'organisation sur l'ensemble du territoire des activités de protection Civile.

Le Corps National des Sapeurs Pompiers du Ministère Délégué à la Présidence de la République chargé de la Défense est chargé quant à lui de la lutte contre les risques d'incendie de tous genres

B) Sur le plan de la mise en oeuvre des activités de Protection Civile

Le gouvernement Camerounais organise des séminaires de formations ,d'éducation et de sensibilisation en matière de prévention et de gestion des catastrophes à l'attention des populations des zones à risques en collaboration avec les ONG ; les autorités administratives et les collectivités locales décentralisées. En collaboration avec le Département des Affaires Humanitaires des National Unies à Genève et le Programme des Nations Unies pour le développement à Yaoundé, le Gouvernement a élaboré un Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophes qui est à sa phase de mise en oeuvre depuis Avril 1998. Ce Programme prévoit :

- le recensement ; la localisation et l'étude des zones à risque au Cameroun en vue d'une cartographie des zones à risque et la mise sur pied d'une banque des données ;
- la réactualisation de la réglementation en matière de prévention de gestion des catastrophes ;
- l'élaboration d'un plan national de prévention et de gestion des catastrophes ; les plans sectoriels dans le domaine de la santé, agriculture transmission ; transport ; recherche ; aide à la décision.
- un programme national d'éducation et de sensibilisation des populations en matière de prévention et de gestion des catastrophes avec le concours des médias ;
- la formation du personnel administratif en charge de la gestion des catastrophes ;
- l'équipement des services de la Protection Civile.

2 - SUR LE PLAN REGIONAL ET INTERNATIONAL

Chaque année, le Cameroun, de concert avec la communauté Internationale, célèbre la Journée Internationale de la Prévention des catastrophes naturelles pendant laquelle sont organisés sur l'ensemble du territoire national : des conférences, des tables rondes, des Interview, des exercices de démonstration, des défilés des jeux concours des visites de site à risque Etc. Tout ceci conformément au thème proposé par la Décennie Internationale de la Prévention des catastrophes naturelle afin de sensibiliser la population sur les problèmes de catastrophe.

Par ailleurs, le Cameroun, a des projets tel que le dégazage du lac Nyos qui sont gérés sur le plan international c'est ainsi que les essais de dégazage sur les lacs Monoun et Nyos ont été effectués grâce avec succès à la collaboration avec l'association Internationales des Ingénieur (VAIL) sous

l'égide de l'UNESCO ; la France, le Japon et le Fond Européen du développement. Il est question aujourd'hui de procéder au dégazage proprement dit de ces lacs seul moyen de prévenir une nouvelle catastrophe. D'où l'intérêt que le Cameroun porte à la Décennie qui peut l'aider sur le plan financier et technique. Il faudrait également relever la nécessité d'une surveillance accrue de l'activité volcanique du Mont Cameroun qui est un volcan encore en activité sa dernière éruption datant de mars 1999. Le Cameroun reçoit très souvent lors des catastrophes (Nyos; Nsam ; infestation acridien et ...) des aides des pays amis de la sous-région et organismes internationaux (PAM; UNICEF ; OMS ; UNESCO ; PNUD ; OIPC etc...) avec lesquels il entretient de relations de coopération.

3° Conclusion

Compte tenu de tout ce qui précède , nous pouvons confirmer sans risque de nous tromper que le Gouvernement camerounais conscient des risques permanents de catastrophe que constituent la Région volcanique de l'Ouest ; la zone sahélienne du Nord et tous les autres risques divers (Les inondations et glissements de terrain du Sud et du Centre), a entrepris la mise en place des mécanismes et structures ; la prise des mesures en vue de la prévention des catastrophes naturelles au Cameroun. Cette politique du gouvernement entre en droite ligne dans les buts et objectifs de la Décennie Internationale de la Prévention des Catastrophes Naturelles proclamées en 1989 par les Nations Unies pour réduire les pertes en vies humaines, les dégâts matériels et les bouleversements économiques provoqués par les catastrophes naturelles. Dans la même lancée le Cameroun a élaboré un Programme Nationale de Prévention et de Gestion des Catastrophes avec la collaboration du DHA et du PNUD ; Programme qui est à sa phase de mise en oeuvre ; aussi le Cameroun compte sur l'aide financière et technique de la Décennie pour lui permettre de finaliser la mise en oeuvre de ce programme./-

Fait à Yaoundé, le 19 JUIN 1999

